



Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2017

à 20h30.

Sur convocation du 09 mai 2017

Présents : Christophe MONOT Maire; Raynald STOERCKEL 1^{er} Adjoint; Anne VERPEAUX 2^{ème} Adjoint ; Francis BORNOT 3^{ème} Adjoint ; Frédéric CARLOT ; Antoine MUNOZ ; Philippe PROST ; Christine BANET ; Catherine CHAPUIS ; Elisabeth LACROIX

Absents : Eric DEBUISSON
Joël THILLIEZ a donné pouvoir à Christophe MONOT
Laëtitia GORIUS a donné pouvoir à Catherine CHAPUIS

Secrétaire de séance : Elisabeth LACROIX

Monsieur le Maire demande le rajout d'une délibération : Travaux de dissimulation des réseaux.

Accord à l'unanimité.

Lecture du compte-rendu du 27 mars 2017 par Elisabeth LACROIX. Approuvé à l'unanimité.

1) Délibération PLU lancement de la modification simplifiée n°2:

Monsieur le Maire informe les conseillers que la modification simplifiée n°2 proposée comporte deux volets : la création d'un terrain de moto-cross et un volet d'amélioration / clarification du règlement en six points.

Les conseillers appelés à voter approuvent à l'unanimité.

2) Délibération vote des subventions aux associations :

Monsieur Raynald STOERCKEL, 1^{er} adjoint demande le report de la délibération au prochain conseil municipal afin de pouvoir réunir la commission CCAS et de définir les attributions 2017.

3) Délibération vœu de maintien pour la gratuité des transports scolaires :

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe), la compétence transport scolaire sera transférée des Conseils Départementaux vers les Conseils Régionaux à partir du 1^{er} septembre 2017.

Malgré l'engagement de la présidente du Conseil Régional, Marie-Guite DUFAY, de maintenir la gratuité pour les transports scolaires pour les familles, celles-ci devront bel et bien s'acquitter de frais.

Le Conseil municipal de la commune de Marsannay le Bois demande donc à l'unanimité à la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté de maintenir la gratuité du service des transports scolaires pour les familles de Côte d'Or, ainsi que de garantir le niveau de service que le Département de la Côte d'Or a assuré à ses habitants depuis plus de 30 ans.

4) Délibération demande d'aide à la constitution de fonds pour la bibliothèque:

Monsieur le Maire présente le projet des Responsables de la Bibliothèque de renouveler progressivement certaines catégories d'ouvrages. Cette opération est nécessaire pour maintenir l'offre documentaire attrayante et actualisée, qui répond aux besoins du public.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental propose aux communes dotées d'une bibliothèque dont le budget annuel d'acquisition est inférieur à 6 000€ et atteint 2€/habitant, une aide à la constitution de fonds. Dépense subventionnée à hauteur de 80%, subvention plafonnée à 700€ HT.

Les conseillers appelés à voter approuvent à l'unanimité.

5) Délibération modification des statuts du SICECO:

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de ces nouveaux statuts, l'accompagnement du SICECO dans les domaines du « Conseil en Energie Partagée (CEP) » (diagnostique et suivi énergétique des bâtiments) et « Développement des énergies renouvelables » (bois, éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité), dont bénéficiait la Commune, relève maintenant de compétences spécifiques.

Afin que la Commune puisse continuer à travailler avec les services techniques du SICECO sur ces thématiques, Monsieur le Maire propose de transférer au SICECO les nouvelles compétences suivantes, vu l'intérêt qu'elles représentent pour la Commune :

- Conseil en Energie Partagée (CEP) (article 6.8)
- Développement des énergies renouvelables (article 6.9)

Les conseillers appelés à voter approuvent à l'unanimité.

6) Délibération transfert de compétence restauration scolaire COVATI :

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la Covati exerce la compétence « Enfance Jeunesse hors temps scolaire » depuis le 1er janvier 2003. Les accueils périscolaires du matin et du soir sont placés à ce titre sous sa responsabilité et que les Communes exercent la compétence « restauration scolaire ».

De ce fait, les familles usagers du service, reçoivent du Trésor Public deux factures, l'une pour les repas, l'autre pour l'accueil des enfants (ou un reçu de paiement pour les paiements en régie d'avance).

Le tarif du repas pris en restauration scolaire, facturé aux familles, diffère selon les communes ainsi que le prestataire fournissant les repas.

Afin de garantir la cohérence d'intervention à l'échelon pédagogique et éducatif, au niveau comptable et de la facturation aux familles, au niveau de la gestion des ressources humaines, au niveau de la prestation de fourniture de repas, il est proposé de transférer la compétence restauration à la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

Les conseillers appelés à voter approuvent à l'unanimité.

7) Décision de Maire n°3 :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a accordé par décision n°3 du 31 mars 2017, le remboursement des frais d'avocat par GROUPAMA d'une valeur de 180€

8) Délibération travaux de dissimulation des réseaux :

Le Maire rappelle la délibération D_2016-43 du 06 décembre 2016 par laquelle il a été demandé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques ruelle au Monument, rue de l'Eglise et au Clos de la Grange. Le SICECO a retenu ce dossier pour l'année 2017 et a transmis un décompte sur devis des travaux :

- Travaux électriques 60 000€ HT
- Travaux d'éclairage public 23 400€ HT
- Travaux téléphoniques 16 200€ HT

Après déduction des différentes subventions, les montants restants à la charge de la commune sont :

- Travaux électriques 12 857€ HT
- Travaux d'éclairage public 8 250€ HT
- Travaux téléphoniques 10 800€ HT

Soit un montant total indicatif arrondi à 31 907€ HT

Les conseillers appelés à voter approuvent à l'unanimité

9) Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un raccordement gaz a été demandé au 2 rue de l'Eglise. Le bâtiment étant encore au nom de la commune et les travaux de réfection devant débuter en juin, il est nécessaire de faire d'urgence le branchement. Un remboursement sera demandé au nouveau propriétaire.

- Suite au refus de recours gracieux par la Commune concernant la demande d'annulation du PC 021 391 16 E0002 de Monsieur Roussilhe par Monsieur Graeffly, celui-ci a donc saisi le Tribunal Administratif.

- Une troisième bulle à verre sera installée sur le parking de la salle des fêtes.

- L'AFDC et l'AFR remercient l'agent communal M Hervé FEBVRE pour tout le travail de préparation effectué en vue de la course des Cochons du 21 mai 2017.

Fin de séance à 22h30